LE

CARTULAIRE DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE LAUSANNE

PAR

CHARLES ROTH

PRÉFACE

Le sujet a dû être limité et l'œuvre n'a pas pu être située comme elle devrait l'être. Les travaux préparatoires manquent. Cela justifie une réédition de ce texte capital pour l'histoire du Pays de Vaud jusqu'au xme siècle. C'est en prenant comme base un texte sûr de ce cartulaire qu'il sera possible de pousser plus avant les investigations d'histoire locale.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS ET DES SIGLES

CHAPITRE PREMIER

LA TRADITION MANUSCRITE ET LES ÉDITIONS.

Le texte du cartulaire de Lausanne a été fréquemment copié jusqu'au xviiie siècle. L'étude de cette tradition manuscrite est un sujet différent de celui de cette thèse et intéresse l'histoire de l'historiographie en Suisse.

Le cartulaire a été publié trois sois au cours du xixe siècle. Deux éditions partielles, par G.-A. Matile (1840) et par G. Waitz (1879). La première se réduit à une brochure, la seconde ne contient également qu'une petite partie du texte. Une seule édition complète, publiée en 1851 comme t. VI des Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, par D. Martignier et ses collaborateurs, est vieillie et demande à être resaite.

CHAPITRE II

LE MANUSCRIT DU CARTULAIRE DE LAUSANNE.

Le manuscrit original du cartulaire de Lausanne est conservé à la bibliothèque de la ville de Berne, sous la cote B 219. Il a été enlevé des archives du chapitre de Lausanne en 1537, au moment de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois. Resté dans les Archives de l'État de Berne jusqu'à la fin de l'ancien régime, notre manuscrit passa en 1803 à la Bibliothèque de la ville.

Le manuscrit nous a été conservé dans l'état original, avec sa reliure primitive; la doublure des plats est faite d'un fragment d'une table de calcul attribuée à Gerbert, le futur pape Silvestre II. Ce manuscrit d'une œuvre connue par ailleurs peut remonter au xie siècle et n'a pas été signalé jusqu'ici.

Le manuscrit lui-même compte 148 folios, écrits sur des feuilles de parchemin très irrégulières et de qualités diverses, réunies au fur et à mesure de la composition, dans un ordre tel qu'il n'y a pas de cahiers au sens strict du terme.

CHAPITRE III

LES SCRIBES EMPLOYÉS A LA RÉDACTION DU CARTULAIRE.

Un grand nombre de scribes ont collaboré à la rédaction du cartulaire. Une seule main de quelque importance a pu être identifiée, celle du prévôt Conon d'Estavayer, qui a transcrit la majorité des pièces contenues dans le cartulaire. Pour les autres mains, la tentative de les distinguer par des lettres se heurte à de nombreux cas où les similitudes sont telles qu'il est vain de vouloir trancher. Je crois pourtant pouvoir distinguer vingt-quatre mains, dont quelques-unes n'ont écrit que quelques lignes, ce qui rend leur identification particulièrement douteuse.

CHAPITRE IV

L'AUTEUR DU CARTULAIRE.

L'auteur du cartulaire est connu. C'est le prévôt du chapitre de Notre-Dame de Lausanne. Né à une date inconnue, vers 1170, fils cadet du seigneur d'Estavayer-le-Lac (canton de Fribourg), Conon apparaît comme chanoine en l'an 1200, et il était sans doute chanoine depuis 1199 au plus tard. Dès 1202, il est élu comme prévôt du chapitre, et il garda cette fonction jusqu'à sa mort, le 19 août 1243 ou 1244.

Lors de la résignation de l'évêque de Lausanne, Roger, le 8 janvier 1212, c'est Conon d'Estavayer qui se vit confier la gestion du temporel de l'évêché. Nous savons que Conon fut un administrateur habile des biens du chapitre comme des siens propres. Cela ne le mit pas à l'abri d'attaques violentes de la part de chanoines, en 1216-1218 en particulier, qui intervinrent auprès du pape pour que le prévôt fût déposé sous prétexte qu'il était borgne dès son enfance. La manœuvre échoua.

Du 18 octobre 1222 au 3 septembre 1223, Conon d'Estavayer est à Paris. Il y assista aux funérailles de Philippe-Auguste, qu'il décrit dans son cartulaire. Il fournit à cette occasion des précisions intéressantes sur les finances royales et le testament du roi défunt.

Dès ce moment, le diocèse de Lausanne traverse des temps troublés. En 1225, Conon est mêlé à des difficultés surgies entre l'évêque Guillaume et les bourgeois de Lausanne. En 1229, la mort de cet évêque ouvre une vacance difficile. Une

double élection intervint et le pape désigna lui-même un évêque de Lausanne en la personne de Boniface, alors écolâtre de Cologne, qui, après sa résignation, est connu sous le nom de saint Boniface de Bruxelles. L'épiscopat de Boniface fut très troublé et se termina par sa résignation en 1239. Il semble que Conon d'Estavayer fut un des partisans de l'évêque, que l'opposition d'une partie du chapitre cathédral obligea à résigner. La vacance qui suivit fut encore plus troublée que la précédente. Deux évêques furent élus dans le courant de 1240, le chanoine Jean de Cossonay et le primicier de Metz, Philippe de Savoie, candidat du prévôt. Après de longues péripéties et une prise d'armes, Jean de Cossonay finit par l'emporter. Il se peut que Conon n'ait plus assisté à la dernière phase de la lutte, car, en 1243, Jean de Cossonay est encore qualifié d'évêque élu. C'est le 19 août de 1243 ou 1244 que mourut Conon d'Estavayer.

CHAPITRE V

LA COMPOSITION DU CARTULAIRE.

L'éditeur Martignier n'a pas pénétré dans le mécanisme de la composition du cartulaire et Waitz n'a fait qu'effleurer ce sujet.

Vers l'an 1202, peut-être à l'occasion de l'avènement du prévôt Conon, est rédigé un censier des biens du chapitre de Lausanne, formant deux cahiers d'un total de seize feuilles. C'est cette pièce qui a servi de point de départ à la composition du cartulaire. Dès 1210-1212, des adjonctions y sont faites et, vers 1213-1215, apparaît le système qui va régir le reste de la composition : le censier de 1202 sert de cadre à un cartulaire ordonné topographiquement, tandis que la fin du cartulaire, depuis le folio 101, sert de registre de chancellerie. C'est le registre qui est tenu avec le plus de régularité, surtout depuis 1216, date à laquelle commence la collaboration de Conon d'Estavayer comme rédacteur. Il se peut fort bien, et c'est même vraisemblable, que, dès auparavant,

ce soit lui qui ait ordonné l'exécution de ce cartulaire. La partie topographique est faite un peu par à-coups et reprend un bon nombre d'actes transcrits précédemment dans le registre. C'est en 1226-1228 qu'il fut travaillé le plus activement à la partie topographique, sans doute pour mettre au point un censier vieux d'un quart de siècle déjà, cela peutêtre consécutivement à la visite du diocèse de Lausanne par l'archevêque de Besançon en juillet 1226.

Après l'incendie du 18 août 1235 qui ravagea la ville et la cité de Lausanne et ne ménagea pas l'église cathédrale, mettant sans doute à mal les archives, Conon d'Estavayer se préoccupe de sauver aussi des pièces d'archives anciennes qui n'avaient pas été détruites lors de l'incendie. Jusque-là, le cartulaire était un instrument pratique d'administration du temporel du chapitre. Dès 1235, il y est ajouté le contenu partiel, ou peut-être même entier, d'un cartulaire ancien du chapitre. Cette circonstance nous a conservé un certain nombre d'actes relatifs au chapitre de Lausanne pour les \mathbf{x}^e - \mathbf{x}^e siècles.

En plus de ces textes diplomatiques, Conon d'Estavayer adjoignit à ce moment deux textes narratifs : des annales connues par un manuscrit plus ancien conservé à Leyde, le Scal. 28, et une chronique des évêques de Lausanne, composée en deux temps, la première partie en 1235, essentiellement historique, la seconde peu après le 28 novembre 1240, consacrée à la controverse soulevée par la double élection épiscopale de 1240.

En 1240, exception faite de deux folios ajoutés à la fin du xiire siècle, le cartulaire a sa physionomie définitive : il contient des annales (fol. 1-2), un pouillé (fol. 3-4), un cartulaire topographique d'ordre quelque peu flottant (fol. 13-94), une partie chronologique englobant un recueil de miracles et un nécrologe (fol. 95-136), partie que l'on peut considérer comme un registre de la chancellerie du chapitre dès 1216 (fol. 101).

CHAPITRE VI

REMARQUES DIVERSES.

La forme systématiquement tronquée sous laquelle les actes sont transcrits dans le cartulaire ne laisse pas de prise à une étude diplomatique, d'autant plus que les originaux conservés sont rares. Le protocole des actes est supprimé. Reste l'énoncé de la transaction, la date et une liste de témoins.

Le fait qu'une série chronologique d'actes s'étendant sur vingt ans (1216-1236) nous a été conservée dans le registre nous permet de déterminer que la chancellerie du chapitre de Lausanne, dans la première moitié du XIII^e siècle, a utilisé concurremment l'année de l'Annonciation et l'année de Pâques, contrairement à ce qu'on pensait jusqu'ici.

TEXTE DU CARTULAIRE
PIÈCES JUSTIFICATIVES
TABLES DES NOMS DE PERSONNES
ET DES NOMS DE LIEUX
PLANCHES